

CONSIGNES A RESPECTER AVANT L'ETAT DES LIEUX



- 1- Balayage de toutes les parties y compris l'estrade
- 2 – Lavage du sol : cuisine, bar, sanitaires, entrée vestiaire.
- 3 - Sol de la salle : les tâches de vin doivent être impérativement enlevées. Ne pas utiliser de javel sur le sol.
- 4 - Nettoyage obligatoire des sanitaires, cuisine, lave-vaisselle, réfrigérateurs, gazinière et four.
- 5 – Vider toutes les poubelles y compris les deux cendriers extérieurs. Remettre des sacs poubelle 110 litres dans la cuisine et au bar.
- 6 – Des produits d'entretien adéquats sont à votre disposition dans le placard situé dans le sas d'entrée.
- 7 – Il est impératif d'essuyer les verres, les couverts, les plateaux et de vérifier que les lave-vaisselle sont arrêtés et vidés.
- 8 – Respecter les consignes de rangement de la vaisselle (voir les indications dans le placard) et qu'elle soit propre.
- 9 – Les tables et les chaises doivent être rangées propres (pas de tâches de vin, café... ni trace d'adhésif).
- 10 – Ne pas mettre de scotch, ni punaises sur les murs. Seule la PATAFIX blanche est autorisée.
- 11- Veuillez laisser les portes et fenêtres fermées à clef, ainsi que les placards destinés à la vaisselle et aux produits d'entretien.
- 12- Eteindre toutes les lumières, fermer les robinets (y compris dans les toilettes).
- 13- Il est impératif que ces consignes soient respectées, dans le cas contraire le chèque de caution ne sera pas restitué.

Merci de votre compréhension !

Le Maire,